

# ACTUALITÉS DES Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



## Régénération

À l'instar des forêts tropicales qui se renouvellent, l'OIBT a fait de même. En effet, c'est le 7 décembre 2011 que l'Accord international sur les bois tropicaux de 2006 est entré en vigueur, inaugurant une nouvelle ère pour l'OIBT. Et ce numéro de l'AFT, le premier à paraître depuis cet événement, célèbre ce nouveau début en présentant des exemples de travaux qui, en ayant aidé l'OIBT à jouer un rôle moteur dans la défense de la gestion durable des forêts tropicales, occupent désormais une place de premier ordre au sein des objectifs du tout dernier Accord.

L'AIBT de 2006 comporte plusieurs changements susceptibles d'induire des améliorations notables dans les travaux de l'OIBT. En effet, la philosophie que l'Organisation soutient depuis longtemps, à savoir utiliser les forêts tropicales dans une optique pérenne au service du développement économique, figure

explicitement dans le nouvel Accord. Ses deux objectifs majeurs sont de promouvoir:

- l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité, et
- la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois.

Concernant le premier objectif, l'Organisation va aider, entre autres, à améliorer la compétitivité des produits bois face aux autres matériaux, à stimuler la commercialisation des bois tropicaux issus de sources en



**Dans ce numéro: Évaluation globale des travaux de l'OIBT; Zonage au Cameroun; Gestion de l'acajou; Traçabilité génétique...**

L'heure du bilan . . . . .	3
Le zonage de Mbalmayo . . . . .	7
Gérer l'acajou à grandes feuilles en forêt naturelle. . . . .	12
Le code-barres naturel: le moyen le plus simple de suivre les bois . . . . .	16
Changement de paradigme en PNG . . . . .	20

### Rubriques

Rapport de bourse . . . . .	22
Tendances du marché. . . . .	25
Quoi de neuf sous les tropiques?. . . . .	27
Parutions récentes . . . . .	28
Projets récemment financés . . . . .	29
Réunions . . . . .	32



**Rédacteur en chef** Steven Johnson  
**Rédacteur consultatif** Alastair Sarre  
**Assistant de rédaction** Kenneth Sato  
**Assistante administrative** Kanako Ishii  
**Traduction** Claudine Fleury  
**Design** DesignOne

*Actualités des Forêts Tropicales (AFT)* est un bulletin trimestriel publié en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur METAPAPER SILK RECYCLING, un papier certifié par le FSC (sources mixtes), intégralement issu du recyclage et respectant le mécanisme de compensation carbone. Imprimé au moyen d'encre végétales à base de soja. Tous les papiers METAPAPER sont fabriqués à l'aide d'énergies renouvelables, à hauteur de 74,66% en moyenne.

L'AFT est distribué **gratuitement** à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. L'AFT est également téléchargeable en ligne sur le site [www.itto.int](http://www.itto.int).

Organisation internationale des bois tropicaux  
International Organizations Center – 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-11, Minato-Mirai, Nishi-ku  
Yokohama 220-0012, Japon

Tél.: +81-45-223 1110  
Fax: +81-45-223 1111  
[tfu@itto.int](mailto:tfu@itto.int)

Note: à partir de ce numéro, la cote de la version française va être alignée sur celle de la version anglaise. Cette édition (22-1) est donc celle qui fait suite au numéro 20-3, le dernier publié en français avant l'interruption temporaire de la publication en 2011-2012.

**Photos:** un plant d'acajou émerge du sol forestier (couverture);  
Un jeune acajou dans une clairière (ci-dessus). *Photos: J. Grogan*

gestion durable qui sont exploitées en toute légalité, et partager les informations touchant à la certification et autres aspects du marché international du bois.

Dans l'optique du second objectif clé, l'Organisation va aider les pays à améliorer l'application de la législation forestière et la gouvernance, à s'attaquer à l'exploitation forestière illégale et au commerce des bois tropicaux connexe, et à mettre en place la gestion durable et la restauration des forêts. En outre, elle va renforcer la capacité des pays à recueillir et communiquer les données sur le commerce des bois tropicaux et la gestion forestière. L'AIBT de 2006 reconnaît par ailleurs le rôle que joue l'OIBT en aidant les pays à privilégier le développement durable et à alléger la pauvreté, de même qu'il encourage les communautés autochtones et locales tributaires des forêts à mettre en place une gestion des forêts qui soit pérenne.

Pour la plupart de ses travaux, l'OIBT dépend de fonds qui sont contribués à titre volontaire, jusqu'à présent par les Gouvernements du Japon, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, ainsi que par l'Union européenne. Pour permettre d'accroître ces contributions, le nouvel Accord a créé un Sous-compte pour les programmes thématiques qui, selon certains donateurs, permettra d'augmenter le financement de travaux réalisés dans certains domaines. Depuis quelques années, l'Organisation met en œuvre à titre pilote quatre Programmes thématiques, que financent à des degrés divers les donateurs. Nous espérons donc que ces nouvelles dispositions permettront d'élargir leur financement, mais aussi de ceux à venir.

L'AIBT 2006 aidera l'OIBT à tirer parti des succès qu'elle a su engranger jusqu'à présent en matière de développement durable. L'OIBT pense qu'il est possible à la fois de conserver les forêts tropicales naturelles au bénéfice des générations futures et de les exploiter à des fins économiques en vue de réduire la pauvreté et de contribuer au développement national. Or, cette vision est articulée dans le nouvel Accord qui, grâce aux mécanismes de financement innovants prévus, lui donnent en outre un ancrage concret. Si nombreux sont ceux qui pensent que la conservation des forêts tropicales est incompatible avec le développement du commerce des produits forestiers tropicaux, en fait, ils sont indissociablement liés. En effet, sans conservation, il ne saurait y avoir commerce à long terme, et sans commerce, les forêts seront rasées pour des besoins agricoles, car, d'une manière ou d'une autre, les habitants des pays tropicaux continueront à exiger le développement économique. Le rôle de l'OIBT

a été, et sera, d'aider les gouvernements, entreprises et collectivités à améliorer la gestion de leurs forêts et la commercialisation des produits qui en sont dérivés dans le but de parvenir à un équilibre durable entre la conservation et le développement.

Nombreux sont les défis que l'OIBT et ses membres vont être amenés à affronter pour mettre en œuvre l'AIBT 2006. Bien que de nouveaux membres aient adhéré à l'Organisation dans le cadre du nouvel Accord, plusieurs pays tropicaux forestiers essentiels n'ont pas encore mené à terme leur procédure d'adhésion (encore que les plus importants pays aient fait part de leur intention de nous rejoindre). Assurer un financement adéquat des travaux de l'Organisation demeure aussi un grave sujet de préoccupation: le Plan d'action stratégique pour 2013-2018 prévoit des mobilisations de fonds ciblées à 35 millions de \$EU sur sa période de six années afin de remplir ses objectifs ambitieux, soit quatre fois le financement annuel moyen qui a été volontairement contribué ces dernières années. La question du financement (aussi bien l'aide multilatérale ou bilatérale au développement que les ressources intérieures) sera un facteur crucial qui déterminera les progrès que l'OIBT et ses partenaires pourront effectuer en faveur de la gestion durable des forêts tropicales. L'AIBT 2006 restera en vigueur durant une période de dix ans, avec une possibilité de prorogation à concurrence de huit années. Cette période élargie (plus du double de celle des accords antérieurs) donnera à l'Organisation le temps de travailler avec ses pays membres et autres partenaires pour relever les défis et autres obstacles qui surviendront inévitablement durant le cycle de l'Accord.

C'est aussi une sorte de régénération pour l'AFT qui, pour raisons budgétaires, avait cessé de paraître en 2012. À l'occasion de ce numéro, l'OIBT a le plaisir de relancer son bulletin trimestriel phare. L'avenir de l'AFT est désormais garanti, puisqu'il est maintenant financé par le budget administratif de l'Organisation. L'équipe de rédaction s'est enrichie d'Alastair Sarre, notre ancien rédacteur en chef, qui en sera le consultant externe, et de Ramon Carrillo, le nouvel Administrateur chargé de la communication et de l'information à l'OIBT. Nous nous réjouissons de travailler ensemble pour tenir nos estimés lecteurs, et le monde en général, informés des importants travaux que mène l'OIBT et d'autres en vue de pérenniser les forêts tropicales.

Steven Johnson  
Rédacteur en chef